PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 février 2026 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

2026-02-035 APPUI - MAISON PHOENIX - RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À BUT NON-LUCRATIVE

ATTENDU le projet de l'organisme Maison Phoenix de construire une résidence pour personnes âgées à but non-lucrative, incluant 50 unités de logement à Val-David ;

ATTENDU QUE par la résolution 2024-03-096, la Municipalité a déjà appuyé le projet de l'organisme, notamment en réservant une partie du terrain municipal situé sur le chemin de la Rivière portant le numéro de lot 2 990 968 ;

ATTENDU QUE les principaux programmes de subvention auxquels ce projet est admissible requièrent une contribution de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'organisme Maison Phoenix a présenté un montage financier bonifié incluant deux nouvelles sources de subvention susceptibles de réduire de manière significative la contribution de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'organisme doit obtenir l'appui formel de la Municipalité afin de déposer ces nouvelles demandes de subvention.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet Maison Phoenix tel que présenté ;

D'APPUYER les démarches de l'organisme visant le dépôt de demandes de subvention auprès du programme *Maisons Canada*, du programme *Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH)*, ainsi que de tout autre programme de subvention de nature similaire.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme à l'original

François Pépin, ing. MScA ASC
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Date: 11 février 2026